

29.11.2005 - 14:43 Uhr

Un programme de recherche sur l'utilité et les risques de l'introduction de plantes génétiquement modifiées

(ots) - Le Conseiller fédéral Pascal Couchepin souhaite que l'on étudie rapidement les avantages et les risques liés à l'introduction de plantes génétiquement modifiées dans l'agriculture et dans la chaîne de production alimentaire suisse. Le chef du Département fédéral de l'intérieur a demandé au secrétaire d'Etat Charles Kleiber de préparer rapidement les arrêtés qui permettront au Conseil fédéral de lancer un programme national de recherche (PNR) sur cette question. Quelque 12 millions de francs seront alloués à la recherche dans ce domaine.

Le programme national de recherche devait à l'origine se tenir sur une période de cinq ans. Compte tenu de la décision populaire de dimanche et de l'acceptation de l'initiative demandant que l'agriculture suisse n'utilise pas d'organisme génétiquement modifié dans la culture de plantes ni dans l'élevage d'animaux pendant cinq ans, le Conseiller fédéral a souhaité que les chercheurs accélèrent leurs travaux afin de disposer d'éléments scientifiques permettant d'alimenter le débat à l'issue du moratoire.

Les recherches devront contribuer à améliorer les connaissances sur les effets biologiques et écologiques de l'introduction d'organismes génétiquement modifiés et à faire progresser la recherche orientée vers les applications en matière de sécurité biologique en tenant compte de la situation particulière de la Suisse. Elles devront en outre développer des instruments solides pour l'analyse de l'utilité et des risques de l'introduction de plantes génétiquement modifiées dans l'agriculture et l'industrie alimentaire suisses. Les aspects liés à la gestion des risques sur les plans politiques, sociétaux et économiques devront également être étudiés dans le cadre de ces programmes de recherche.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'INTERIEUR
Service de presse et d'information

Renseignements :

Claudine Dolt, Conseillère scientifique Recherche nationale,
Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche, tél. 031 322 78
38